AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 29-9-69 967832

PUBLICATION PÉRIODIQUE :

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ - 21, Route de Seurre - 21 BEAUNE - Tél. 5.17 - 9.57

COTE-D'OR - DOUBS - HAUTE-SAONE - JURA - SAONE-ET-LOIRE - TERRITOIRE DE BELFORT - YONNE - NIÈVRE

ABONNEMENT ANNUEL 25 F.

Régisseur de recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture - C.C.P. DIJON 3405.12 K.

Supplément n° 1 au Bulletin n° 108 - SEPTEMBRE 1969

ARBRES FRUITIERS

ANTHONOME DU POIRIER : Dans les vergers régulièrement contaminés par ce petit charançon destructeur des boutons floraux, effectuer une pulvérisation copieuse avec un insecticide tel que D.D.T. ou Méthoxychlore, à raison de 100 grammes de matière active par hectolitre de bouillie ou encore Lindane à 12 grammes de matière active.

Respecter les dates limites d'emploi des insecticides avant récolte.

COLZA

RAPPEL : Pour les altises du colza, se reporter au supplément n° 1 du Bulletin n° 107 du 12 Août 1969.

POSSIBILITES ACTUELLES DE LUTTE CHIMIQUE CONTRE LES ADVENTICES DES CEREALES D'HIVER EN APPLICATION DE PRE et POST-SEMIS

Les herbicides susceptibles d'être appliqués au moment du semis des céréales d'hiver sont principalement destinés à détruire les graminées adventices (vulpin surtout, pâturins, agrostides, ray-grass, etc...) mais l'action de certains à l'égard des dicotylédones est loin d'être négligeable.

Le traitement doit s'effectuer sur un sol pas trop motteux (plus précisément dépourvu de grosses mottes) avec un minimum de 500 litres de bouillie à l'hectare.

I - AVANT SEMIS (ORGE) : Un seul produit est applicable en pré-semis et il n'est utilisé que sur les orges ; il doit être incorporé au sol aussitôt après le traitement en raison de sa volatilité : il s'agit du Triallate.

Sur orge d'hiver, le Triallate permet de lutter contre les graminées adventices levant à l'automne ; il est sans action sur les levées plus tardives et il n'a pratiquement pas d'efficacité à l'égard des dicotylédones. Il s'emploie à la dose de 1,2 à 1,4 Kg/hectare de matière active.

II - APRES SEMIS ET EN PRELEVEE DE LA CEREALE : Plusieurs produits ou associations sont maintenant autorisés ; la plupart sont réservés aux blés tendres.

Ils doivent être appliqués le plus tôt possible après le semis.

1 - Le Néburon : utilisable sur les céréales d'hiver à l'exception du blé dur. Cet herbicide exige une certaine humidité du sol pour donner son efficacité normale. La dose moyenne d'emploi est de 3 Kgs de matière active à l'hectare mais sur les sols ayant une certaine teneur en argile (à partir de 15-20 %), il est recommandé d'adopter la dose minimale de 3Kg,600 matière active/hectare (le fabricant conseille des doses encore plus élevées pour les sols humifères ou très argileux : 30 % d'argile et au-delà).

Le Néburon a une bonne efficacité à l'égard de la plupart des dicotylédones annuelles.

2.278

2 - Le Nitrofène : peut être utilisé sur tous les blés.

Il s'emploie à la dose de 2 Kgs de matière active/hectare. Son action antigraminées est souvent remarquable ; elle est par contre très limitée à l'égard des dicotylédones.

Le blé est parfois retardé dans sa levée ou marque un certain jaunissement avec quelques nécroses des feuilles. Dans la plupart des cas ces accidents sont passagers et n'ont pas d'incidence sur le rendement.

3 - Les associations Néburon + Nitrofène : elles sont autorisées sur les blés tendres.

Il existe deux formulations, la seconde étant un peu plus concentrée en Nitrofène.

Les doses sont respectivement de 3 Kgs (2 Néburon + 1 Nitrofène) et 3 Kgs,500 (2 + 1,500) de matière active à l'hectare.

Dans nos essais la première formule a paru un peu faible parfois à l'égard des graminées adventices mais par contre intéressante en ce qui concerne les dicotylédones.

4 - L'association Nitrofène + Linuron : utilisable sur blé tendre et seigle, également sur blé dur mais à condition de ne pas dépasser la dose normale qui est de 1.440 grammes Nitrofène + 500 grammes Linuron à l'hectare (8 litres de spécialité commerciale).

Cette association se révèle nettement supérieure au Nitrofène seul à l'égard des dicotylédones (notamment stellaire ou mouron des oiseaux).

5 - La Terbutryne : Cette Triazine, autorisée sur blé tendre d'hiver depuis 1968, à la dose de 2 Kgs 500 de matière active/hectare, agit sur une gamme assez élevée de mauvaises herbes graminées et dicotylédones.

La dose d'emploi doit être portée à 3 Kgs/hectare dans les terres argileuses ou humifères.

Cet herbicide est apparu parfois un peu phytotoxique pour le blé à l'automne 1968 et à la sortie de l'hiver mais dans l'ensemble ces accidents ne semblent pas avoir eu de conséquence sur le rendement qui, dans nos essais, s'est révélé toujours nettement rentable par rapport aux témoins.

6 - La Méthabenzthiazuron, produit qui jusqu'alors était conseillé sur blé tendre en application de postlevée est désormais recommandé par le fabricant également en prélevée, à la dose de 2 Kgs,450 de matière active/hectare, à partir du semis et pendant la semaine qui suit.

Les Ingénieurs - Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie - Inspecteur de la Protection des Végétaux - Circonscription phytosanitaire "BOURGOGNE & FRANCHE-COMTE" :

H. SOULIE.

Imprimerie de la Station "Bourgogne et Franche-Comté"

Le Directeur-Gérant : L. BOUYX.